



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
08 DECEMBRE 2025
Délibération n° 2025/024

Date de la convocation : 01/12/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 9
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Sylvie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Avenant à la convention de participation prévoyance maintien de salaire

Considérant la convention de participation prévoyance maintien de salaire MNT avec le groupement CDG76, CDG14 et CDG61 à laquelle la commission administrative du CCAS a adhéré le 11 octobre 2024 par délibération 2024/018 pour le personnel municipal,

Considérant le courrier du 03 novembre dernier de la Mutuelle Nationale Territoriale proposant un avenant à ladite convention suite à l'aggravation de la sinistralité,

Considérant le montant de la cotisation augmenté de 5 % (avenant ci-joint),

Il est nécessaire de valider l'avenant afin de préserver le niveau de protection,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité

- **De valider l'avenant à la convention de participation prévoyance maintien de salaire,**
- **De prévoir la dépense sur le budget primitif 2026 de la Résidence Autonomie.**

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration
Brigitte MOREL



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI

